



Commune de Profondeville

Conseil consultatif de l'Environnement et des Economies d'Energie

Charte de convivialité

Nous avons la chance d'habiter dans une commune rurale. Certains y sont nés, d'autres ont choisi de s'y installer pour s'éloigner de la ville trop bruyante. Tous, nous apprécions son calme et sa douceur de vivre. Faisons donc en sorte de les préserver. C'est tout simple : il suffit de nous comporter comme nous aimerions que les autres se comportent vis-à-vis de nous. C'est ce que l'on appelle la convivialité ou le savoir-vivre. Connaître et bien s'entendre avec ses voisins, cela fait aussi partie de la qualité de vie dans notre commune. Et puis, c'est tellement plus agréable !

1. Le bruit

Le bruit est souvent cité parmi les principales sources de nuisances en matière d'environnement. Certaines études tendent à le confirmer puisque le stress engendré par le bruit serait responsable d'une diminution notable de notre espérance de vie en raison de son effet négatif sur la santé, en particulier le cœur.

Dans une commune rurale, le niveau de bruit est inférieur au milieu urbain, mais il n'est pas négligeable pour autant. La circulation est une source importante de nuisances sonores, en particulier sur les grands axes, mais il y en a d'autres.

Notre emprise sur le bruit est limitée, mais loin d'être nulle. Chacun à notre niveau, par notre comportement, nous pouvons choisir de diminuer autant que possible le niveau sonore ambiant.

Sur la route

- ✓ je préfère prendre mon vélo ou aller à pied pour les petits trajets (c'est aussi tout profit pour l'environnement et le climat !)
- ✓ en voiture ou à moto, je conduis de manière souple pour éviter les accélérations et les freinages brutaux (cela réduit d'autant ma consommation et soulage mon portefeuille)
- ✓ je respecte les limitations de vitesse, plus encore à proximité des habitations
- ✓ je veille au bon état de mon véhicule (pot d'échappement...)
- ✓ je baisse le niveau sonore de mon installation sonore (cela épargne aussi mes oreilles et diminue le risque d'accident !)

À la maison, dans le jardin

- ✓ je ne tonds pas ma pelouse le dimanche ni les jours fériés (sauf de 10 à 12h), ni tard dans la soirée
- ✓ je n'utilise pas d'outils bruyants (débroussailleuse, tronçonneuse, meuleuse, scie circulaire...) ni d'engins moteur (quads...) le dimanche, ni les jours fériés, ni en soirée
- ✓ lorsque j'entreprends des travaux bruyants qui dureront quelque temps, je préviens mes voisins
- ✓ si j'organise une fête dans mon jardin et qu'elle se prolonge en soirée, je préviens mes voisins (...ou je les invite !)

2. Le travail agricole et les chantiers

Si pour beaucoup d'entre nous, la campagne est un endroit de repos et de ressourcement, c'est aussi le lieu de travail de l'agriculteur. Comme toute activité, les travaux des champs et l'élevage entraînent des nuisances : bruits, odeurs, poussières, encrassement des routes... C'est aussi le cas lorsqu'un chantier, de construction par exemple, s'installe à proximité des habitations.

Lorsque j'exerce mes activités professionnelles

- ✓ je fais en sorte de respecter les règlements ou les bonnes pratiques agricoles
- ✓ je diminue le plus possible les nuisances pour le voisinage
- ✓ je nettoie les routes que le passage de mes engins a souillées
- ✓ lorsque c'est possible, j'évite de travailler le week-end
- ✓ lorsque je dois travailler le week-end ou la nuit (en période de récolte par exemple), je préviens mes voisins

3. Les animaux domestiques

Les animaux domestiques, les chiens en particulier, peuvent constituer une nuisance pour autrui. Ils doivent rester en permanence sous la surveillance de leur maître qui en est légalement responsable. Les chiens ne peuvent pas se promener librement dans la nature : à la campagne aussi, les chiens doivent être tenus en laisse. Les chiens courant en liberté peuvent perturber le bétail, occasionner des dégâts dans les jardins, les basses-cours et les forêts, débusquer le gibier, gêner la circulation, constituer un danger pour les personnes et en particulier les jeunes enfants. Le maître ne doit jamais perdre de vue que son chien modifie toujours son comportement en son absence.

- ✓ en promenade, je tiens mon chien en laisse
- ✓ j'évite qu'il ne salisse les trottoirs ou les abords des propriétés et lui apprend à utiliser les avaloirs
- ✓ je fais en sorte qu'il ne puisse sortir seul de ma propriété
- ✓ s'il aboie fréquemment, surtout le soir ou la nuit, je l'enferme à l'intérieur

4. Les limites entre propriétés

Il existe des règlements concernant la mitoyenneté, c'est-à-dire les limites entre les propriétés, notamment sur les distances à respecter par rapport à la propriété voisine lorsqu'on plante une haie ou des arbres. Mais au delà de la loi, il est si simple de parler à son voisin avant d'entreprendre des plantations qui peuvent modifier sensiblement son cadre de vie.

- ✓ je parle à mon voisin lorsque j'entreprends des plantations importantes près de sa propriété
- ✓ je fais en sorte que mon compost ne provoque pas de nuisances au voisinage
- ✓ je respecte les règlements existants
- ✓ si ma propriété jouxte des prairies, j'évite de mettre des plantes toxiques (ex.: if, laurier rose, genêt à balai, buis, lierre...), de faire mon compost ou de déposer mes tontes de pelouse à portée du bétail, car cela peut entraîner des risques de maladie, voire de mort, pour les animaux

5. Les chemins communaux et vicinaux

Nous avons la chance de posséder un patrimoine exceptionnel et les nombreux sentiers ruraux en font partie. Quel plaisir de pouvoir se promener à travers bois et champs !

Tous, utilisateurs et propriétaires mitoyens, contribuons à protéger les sentiers communaux et vicinaux pour le bénéfice de tous.

- ✓ je respecte les sentiers et leurs abords: je n'y jette rien, je ne détruis pas la végétation
- ✓ lorsque le sentier traverse des propriétés (bois, champs, prairies), je ne touche pas aux plantations et reste exclusivement sur le sentier
- ✓ si, pour une bonne raison, je dois ouvrir une barrière d'accès à une propriété, je la referme aussitôt
- ✓ je tiens en permanence mon chien en laisse, j'évite qu'il ne perturbe le bétail ou le gibier
- ✓ je fais du vélo tout-terrain uniquement sur les chemins où c'est permis
- ✓ je n'utilise pas d'engins motorisés (motos, quads...) en dehors des routes carrossables et des lieux autorisés
- ✓ si je suis propriétaire d'un terrain jouxtant un chemin rural, je fais en sorte de laisser à tout moment le libre passage dans ce chemin.

6. Les déchets et détrit

Nous avons à notre disposition toutes les solutions nécessaires pour éliminer le plus proprement possible nos déchets : ramassages hebdomadaires, ramassages spéciaux du papier et des encombrants, bulles à verre, parcs à conteneurs... Bien entendu, ces services ont un prix, mais il est de toute façon bien inférieur à ce que coûte à la collectivité l'assainissement des dépôts de déchets clandestins.

Personne n'aimerait que l'on vienne jeter des détrit devant ou, a fortiori, dans sa propriété. Évitez dès lors de faire de même le long des routes et chemins : en dehors des véritables dépôts clandestins, on y trouve d'énormes quantités de cannettes et de bouteilles qui sont pourtant enlevées gratuitement lors des ramassages à domicile ou dans les bulles à verre. Alors, pourquoi les abandonner lors de nos déplacements ? Saviez-vous que ces déchets constituent une source de danger pour le bétail (risques de blessure et même de mort par ingestion) et une cause de dégât pour les machines agricoles (lors de la récolte), voire même industrielles (broyeurs à betteraves des sucreries...) ?

- ✓ je trie mes déchets et les jette à la poubelle. Mieux encore, j'achète intelligemment pour éviter les emballages et déchets superflus
- ✓ je fais un compost de tous mes déchets verts, je ne les brûle pas (l'incinération des déchets produit des dioxines et se révèle nocive pour la santé humaine)
- ✓ si je ne les composte pas, je porte mes tontes de pelouse et mes déchets verts au parc à conteneurs d'où ils seront évacués vers un centre de compostage
- ✓ je ne jette aucun déchet le long des chemins et des routes, même pas mes mégots de cigarette : je les emporte à la maison et les élimine dans mes poubelles.